Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_137-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-137

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 16 novembre 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Servane BOULANGER, Mme Aurélie BROMBECK, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY, M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etait représentée : Mme Gaëlle BOUCHER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE.

Absents : Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Nathalie BOULARD, M. Kévin CADIC, M. Mathieu DUIGOU, Mme Martine LE BOUCHER, M. Michel MONNERET, Mme Caroline OLLIVRO.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 21 Représenté : 1 Absents : 7 Votants : 22

ASSOCIATION PAYS DE PAIMPOL ATHLÉTISME

Convention de collaboration
Rapporteur : Mme Chabrier.

La convention, jointe en annexe, a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les parties signataires : la commune de Paimpol et l'association Pays de Paimpol Athlétisme pour l'organisation de la corrida de Paimpol.
Cette convention a une durée de 3 ans.

Vu les avis favorables à l'unanimité des commission Sports et loisirs et Ressources humaines, finances et administration générale,

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_137-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-137

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DIT que la Ville de Paimpol s'engage à :

✓ Mettre à disposition gracieusement la salle des fêtes du port du jeudi (8h) précédent la course au samedi (minuit) suivant la course, ainsi que les agents techniques formés incendie.

✓ Mettre à disposition gracieusement le matériel, dont dispose la ville, pour la bonne tenue de la manifestation :

- Sur le parcours :
- 290 barrières Vauban,
- 115 plots béton,
- 2 barnums (1 barnum 6*3 et 1 barnum 3x3)
- 1 barnum 6x3 du service des sports,
- 12 gueuses sécurité barnum,
- 6 cône chantiers,
- 9 plaques podium
- Lumière/néons dans les barnums
- Branchements électriques extérieur
- 8 rallonges
- À la salle des fêtes :
- 5 grilles d'exposition feutrine,
- 1 table à tréteaux bois 2,5*0,75m,
- 25 tables pour dossards,
- 20 chaises coque

✓ Mettre à disposition 3 sucettes de communication type Clear Channel ;

✓ Prendre en charge le tirage de 500 photocopies

✓ Accorder la gratuité de l'occupation du domaine public à l'organisateur, au titre de l'article L2125-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif aux associations Loi 1901.

DIT que la valorisation des engagements susmentionnés est estimée à 7 667.84 € répartis comme tels :

✓ Subvention : 300 €

✓ Moyens techniques et agents techniques : 5 581.23 €

✓ Mise à disposition de la salle des fêtes et agent de sécurité : 1540 €

✓ Service des sports : 246.61 €.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_137-DE

DIT que la valorisation ci-dessus concerne 2026 et qu'elle sera revalorisée en 2027 et 2028.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 18/11/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_137-DE